



## **FORMATION CONTINUE 2023**

### **VISIOCONFERENCE EXERCICE PROFESSIONNEL / DEONTOLOGIE OPTIMISER LA RENTABILITE DU CABINET**

**Jeudi 14 décembre  
De 14h00 à 17h00**

**Nadine SERRES**  
Directrice de la formation  
ANAFAGC

**80€ la séance  
gratuit / - 2 ans**

**Objectifs :** A l'issue de la formation, les avocats-apprenants seront en capacité de se poser les bonnes questions pour savoir élaborer un budget prévisionnel, maîtriser le calcul de son seuil de rentabilité et se fixer des objectifs. Autant de sujets que nous aborderons lors de cette formation.

**Pré requis :** Être avocat.

**Programme :**

**L'analyse économique**

- Le budget prévisionnel

**Savoir calculer son seuil de rentabilité**

- Les charges fixes
- Les charges variables
- Le calcul
- Le coût de revient
- Le point mort

**Se fixer des objectifs**

- Les ratios
- La méthode SMART

**Moyens pédagogiques :**

Cas pratique, conférence avec échanges interactifs.

Remise d'un support pédagogique lors de la séance.

Enquête de satisfaction de la formation.

Quizz d'atteinte des objectifs.

**Niveau de la formation :** 1 (Acquisition des fondamentaux) et 2 (Approfondissement des connaissances et pratique de la matière).

**Présence des apprenants :**

*Elle sera vérifiée à chaque séance par un appel effectué au cours de la formation. En cas d'absence à la formation, le remboursement pourra être réalisé sur présentation d'un justificatif. Toute annulation effectuée moins de 72h00 avant le début de la formation n'ouvrira pas droit à un remboursement. A l'issue de la formation, les apprenants trouveront dans leur espace personnel sur le site de l'EDASOP (edasop.fr) leur attestation de présence.*

*Formation via zoom. Le lien est adressé par l'EDASOP aux participants par mail au plus tard la veille de la formation. Si vous n'avez pas reçu le mail avant la formation, vérifiez dans vos spam et s'il n'y est pas,appelez l'EDASOP (05 61 53 06 99).*

*Cette formation faisant partie de la convention de financement 2023 signée entre le FIF PL et l'EDASOP, elle n'est pas ouverte à remboursement à titre individuel.*

**Inscriptions** possibles jusqu'à 72 heures avant le début de la formation.

**Accès aux personnes en situation de handicap :**

*Toute personne en situation de handicap et/ou à mobilité réduite est invitée à le signaler auprès de la référente handicap afin que l'école puisse mettre en œuvre les ajustements nécessaires pour garantir un accueil et un déroulement optimum de la formation.*

**Référente handicap :** Mme Stéphanie de BALORRE [s.debalorre@edasop.fr](mailto:s.debalorre@edasop.fr) 05 61 53 58 52